

Un Parc naturel régional construit avec ses habitants

La première étape du projet a débuté par des réunions publiques destinées à informer la population sur ses possibilités de participation à la création du parc de la Sainte-Baume

À l'occasion de la première réunion publique concernant le Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume, un projet visant à concilier la préservation de cet environnement exceptionnel et du développement du territoire, le Syndicat mixte de

préfiguration a répondu aux questions des habitants, venus nombreux à l'espace culturel de Tourves.

Michel Gros, président, Paul Castellon, maire de Tourves, Alexandre Noël, directeur du parc, Jean-Paul Hétier, directeur BRL ingénierie, et Marie Bouchez, conseillère régionale, ont successivement pris la parole. Ils ont insisté sur la nécessité de s'inscrire aux groupes de travail pour élaborer, ensemble, un projet concret et ainsi établir le diagnostic partagé fin 2013.

Géraldine Dubois-Galabrun, de Nans-les-Pins. La préfiguration du parc est-elle soumise à une autorisation étatique? Est-il possible que le parc n'aboutisse pas?

Michel Gros. Les risques que cela ne puisse pas se faire sont nombreux. Le projet du PNR date de 40 ans mais il n'est jamais allé aussi loin. Le label est un décret



Alain Decanis.

du ministre. Un préprojet de chartre sera soumis aux services de l'État pour avis intermédiaire en 2015. Les observations faites seront ensuite mises en application pour un avis définitif. Le document doit être renouvelé au bout de douze ans. Le seul

exemple de delabélisation est le Marais poitevin.

Alain Decanis, de Saint-Maximin. Le périmètre du parc est-il arrêté? Peut-on imaginer y intégrer des communes riveraines du Mont-Aurélien?

Marie Bouchez. Rien n'est figé car c'est un périmètre d'études. Mais nous avons eu affaire, depuis 2012, à un avis d'opportunité de l'État au niveau de la pertinence du projet. Nous pourrions évaluer les questions d'extension du périmètre du PNR une fois les résultats de cet avis en mains. On espère que la mobilisation exprimée et le diagnostic environnemental fixeront les volontés des élus du Mont-Aurélien.

Jérôme Carteri, du Plan-d'Aups. Un maire a-t-il une force de blocage du PNR?

Michel Gros. C'est une libre adhésion des communes. C'est le



Jérôme Carteri.

conseil municipal qui est souverain et qui prend cette décision. De plus, il représente les souhaits de la population. Mais il existe des parcs naturels régionaux où il y a des trous.



Géraldine Dubois-Galabrun.
(Photos Frank Muller)